



AVIS PUBLIC

DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1006

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas, au 3425, rue Camus, Ville de Terrebonne, le **lundi 10 septembre 2018 à 19h30**, statuera sur les demandes d'usage conditionnel suivantes, dans le but de permettre:

1011, rue Saint-Louis Lots 2 438 875 et 2 442 248	L'extension d'un usage dérogatoire protégé par droit acquis « 6591 - service d'architecture », tel que présenté au document de Bergeron Boutillier inc. daté du 22 juin 2018.
709, rue Saint-Pierre Lot 2 438 238	L'exclusion de l'obligation d'aménager un local commercial à même le rez-de-chaussée de l'immeuble existant, tel que présenté au document préparé par Manon Therrien.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes d'usage conditionnel lors de cette séance du conseil.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 22^e jour du mois d'août 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat